

Ministère de la santé et des Sports

Haut-Commissaire à la Jeunesse

***Mission « SPORT, JEUNESSE ET VIE
ASSOCIATIVE »***

**LES CHIFFRES CLES
DU PROJET DE LOI
DE FINANCES POUR 2009**

LES CHIFFRES CLE
DU PROJET DE LOI
DE FINANCES POUR 2009

SYNTHESE DE LA MISSION

LE BUDGET 2009 REPOSE SUR LES 3 AXES STRATEGIQUES SUIVANTS :

- une refondation du sport de haut niveau, du soutien aux fédérations sportives et du pilotage du sport pour le plus grand nombre,
- un recentrage des principaux dispositifs en faveur de la jeunesse et de la vie associative pour en garantir l'effet levier,
- la mise en oeuvre des réformes dans le cadre de la révision générale des politiques publiques : simplification des structures pour plus de lisibilité et d'efficacité et plus grande sélectivité des interventions.

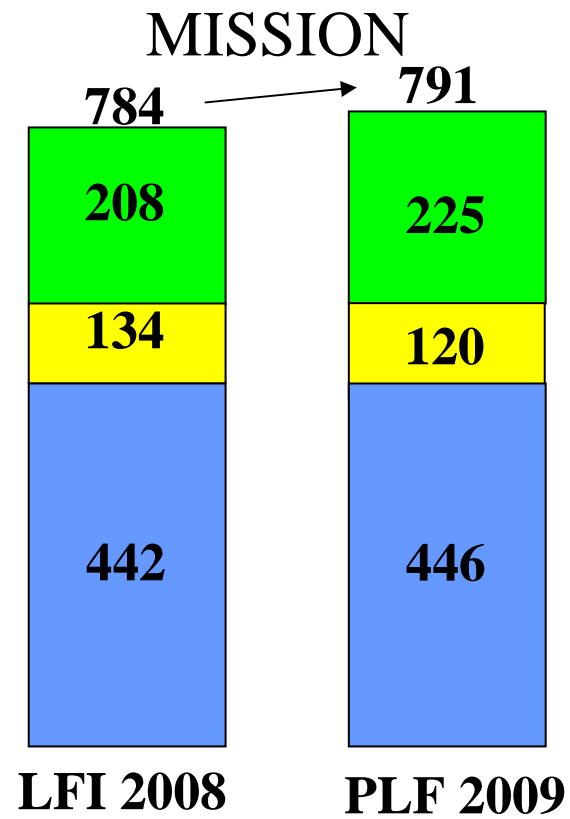
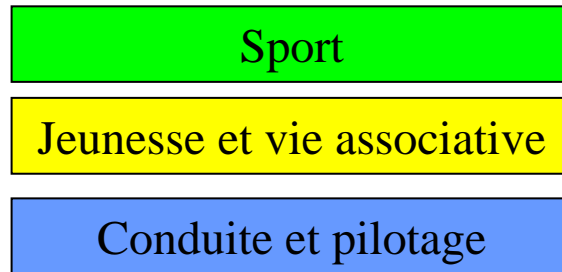
Avec 790,7 M€ en 2009,
les crédits (CP) de la Mission du budget
général augmenteront de 0,5 %
par rapport à 2008

S'ajouteront 208,6 M€ de crédits du CNDS

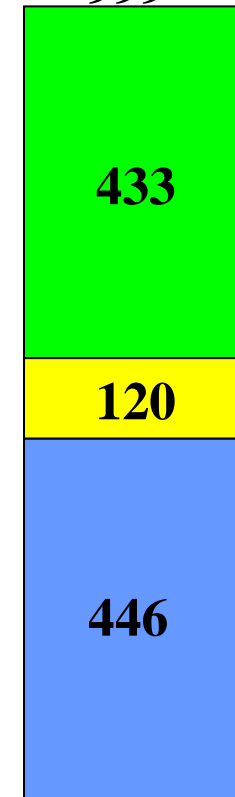
**Au total en 2009, les crédits
consolidés (mission et CNDS)
seront de 999,3 M€**

EVOLUTION DES CREDITS

CREDITS DE PAIEMENT en M€



2009
MISSION
+ CNDS
999

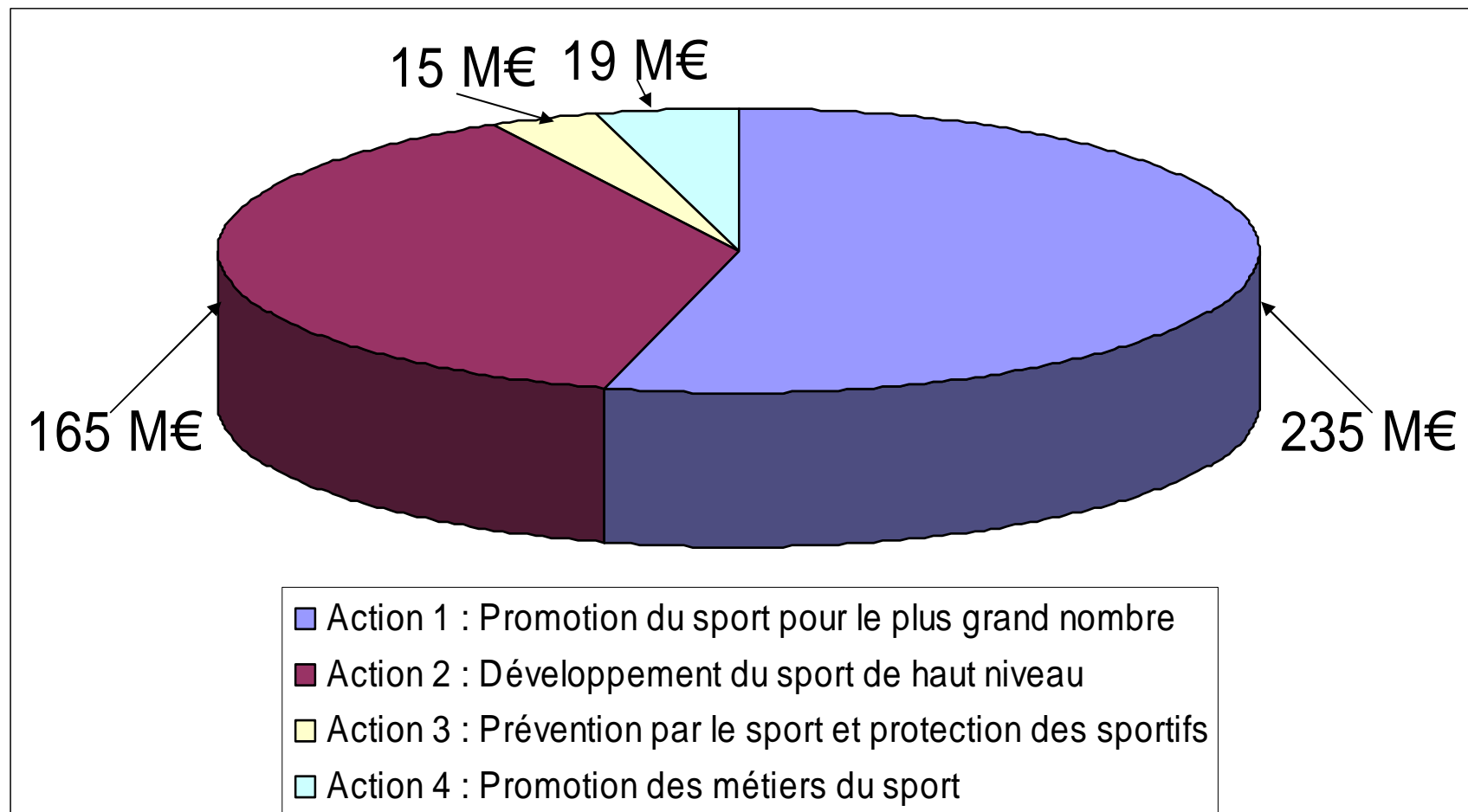


LES CHIFFRES CLE
DU PROJET DE LOI
DE FINANCES POUR 2009

ANALYSE PAR PROGRAMME

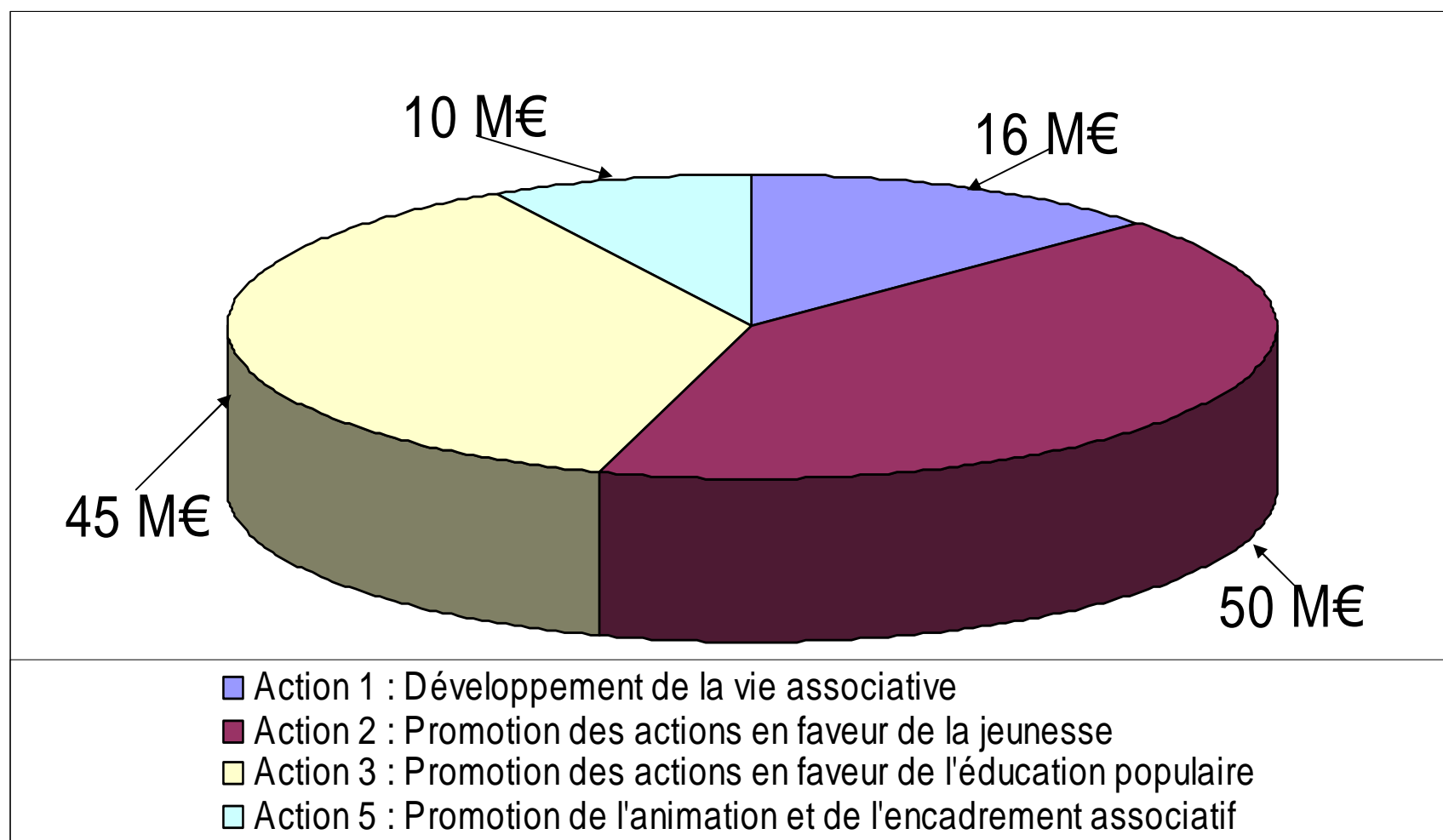
PROGRAMME *SPORT* + CNDS : 433 M€

224,7 M€ pour le programme « sport »
auxquels s'ajoutent **208,6 M€** affectés au CNDS



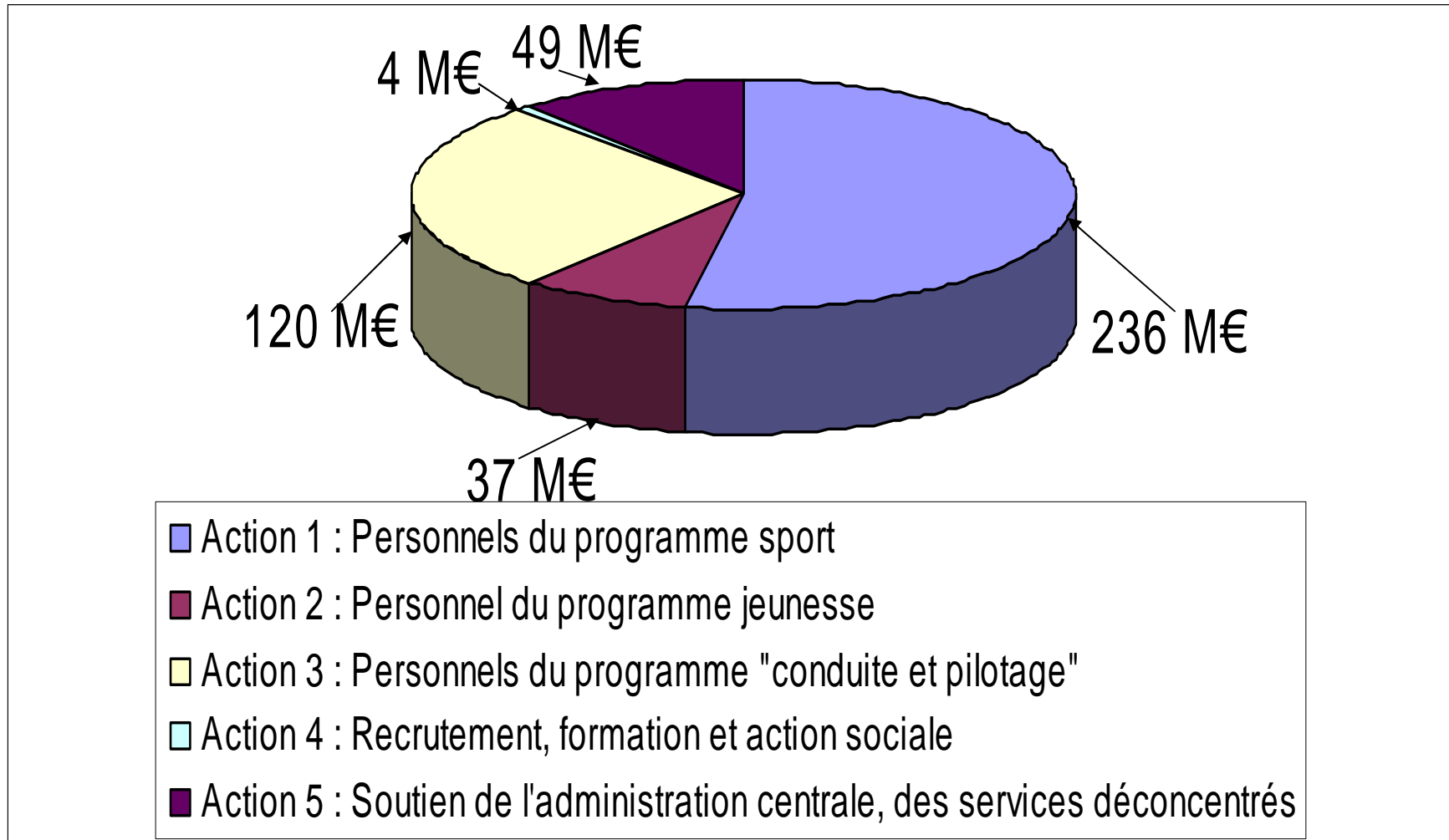
PROGRAMME *JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE*

120 M€



PROGRAMME *CONDUITE ET PILOTAGE* :

446 M€



La prévision d'effectifs en 2009 :

6 814 ETPT

(équivalents temps plein travaillés)

- suppression de 38 ETPT au titre du schéma d'emplois 2009 ;
- mesures d'ajustement technique du plafond de 136 ETPT (extension en année pleine du schéma d'emplois 2008 pour 40 ETPT et surcalibrage du plafond d'emploi pour 96 ETPT) ;
- prise en compte de l'accélération de départs prévus (- 33 ETPT) dans le cadre du PPP de l'INSEP.

LES EVOLUTIONS DE L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE

MODIFICATIONS DE PERIMETRE :

- transfert des crédits des CREPS du programme 210 au programme 219 (et de l'action 03 personnels du programme Conduite et pilotage à l'action 01 personnels du programme sport),
- crédits des CREPS affectés au BOP Central sport et non plus aux BOP régionaux, à l'exception du titre 2,
- au sein du programme 163, intégration de l'action 04 (protection des jeunes) à l'action 02 (promotion des actions en faveur de la jeunesse).

ELARGISSEMENT DES BOP REGIONAUX :

- délégation des crédits de formation, remboursement de frais de déplacements (formation, convocations à l'initiative de l'administration centrale, CIR),
- parc automobile,
- frais médicaux.